

Dans le quatrième point de l'ordre du jour, le Secrétariat informe sur le vigoureux mouvement en faveur de l'unification syndicale nationale, sur la base de lutte de classe, commencé au Mexique. Il informe sur la constitution du Comité Pro Assemblée Nationale d'Unification Ouvrière et Paysanne, intégré par les organisations ouvrières plus importantes du pays. Ce fait, ajoute, c'est résultat d'une marche salutaire vers la gauche du prolétariat national, comme une réaction contre la brutale offensive des patrons et de l'Etat. Il propose au Comité d'adresser au Comité du Mexique une salutation et lui débandade son adhésion au Comité Pro Confédération Syndical Latino-Américaine.

Après un prolongé changement d'idées, où on a considéré la situation actuelle du prolétariat mexicain, par unanimité est approuvée la proposition du Secrétariat, et celui-ci est chargé de l'expédition de la note.

Statuts de la Confédération. En arrivant au dernier point de l'ordre du jour, le Secrétariat présente le projet des Statuts pour la future Confédération Syndicale Latino-Américaine.

Après une longue discussion et d'une série d'observations faites par les camarades présents, le projet est approuvé tout en faisant quelques modifications. Le Secrétariat se charge lui-même de la rédaction définitive et de la publicité des Statuts, dans le temps le plus court, afin que les Centrales et les Syndicats ouvriers en général aient le temps de les étudier avant le Congrès. D'autres affaires seront pri en considération dans la prochaine réunion du Comité.

L'ordre du jour étant finit, quelques camarades formulent quelques observations et apportent quelques initiatives pour améliorer le travail général du Comité, celles qui sont approuvées.

On accorde convoquer la prochaine réunion du Comité pour la deuxième quinzaine de mois de janvier prochain.

La session est levée.

Original escrito a máquina, en francés  
534-4-219, P. 123-126.